

Agenda

DÉCEMBRE 2010

Samedi 11	Concours de belote du Football Club
Dimanche 12	Loto du Comité des Fêtes
Jeudi 16	Réunion mensuelle des Aînés ruraux
Samedi 18	Repas de Noël offert par la Municipalité aux Aînés

JANVIER 2011

Dimanche 16	Vœux du Maire
Jeudi 21	Réunion mensuelle des Aînés ruraux
Samedi 22	Galette des Rois du Comité des Fêtes de Vergné

FÉVRIER 2011

Samedi 5	Assemblée Générale des Donneurs de Sang (DSB)
Dimanche 6	Loto du Rotary Club
Samedi 12	Banquet de la Société de Chasse (ACCA)
Dimanche 13	Loto des Anciens Combattants (UNC-AFN)
Jeudi 17	Réunion mensuelle des Aînés ruraux
Dimanche 27	Loto de la Société de Chasse (ACCA)

MARS 2011

Vendredi 4	Concours de belote des Aînés ruraux
Jeudi 9	Repas de Printemps des Aînés ruraux
Dimanche 7	Randonnée pédestre et VTT du Comité des Fêtes de Savigné et de la Gymnastique volontaire
Dimanche 13	Loto de l'Association d'aide à domicile (ADMR)
Dimanche 20	Élections cantonales (1 ^{er} tour)
Samedi 26	Soirée du Football Club de Savigné
Dimanche 27	Élections cantonales (2 ^{ème} tour)
Lundi 28	Don du Sang et de Plasma (15h à 19h)

Imprimé par la Municipalité de Savigné

L'ÉCLAIR DE SAVIGNÉ

Bulletin Municipal de Savigné

Décembre 2010 - N° 11

Le Mot du Maire :

Bientôt l'hiver et bientôt aussi la fin de l'année qui arrive. Si c'est la promesse, pour beaucoup d'entre nous, de retrouvailles festives et souvent familiales, je veux avoir une pensée émue pour les gens qui sont seuls ou ceux qui sont malades.

Au crépuscule de 2010, je suis obligé de noter que cette année aura été une année encore difficile. Aux difficultés financières qui incitent à une plus grande rigueur dans la gestion communale viennent s'ajouter les difficultés d'ordre administratif qui sont de plus en plus pesantes, tant pour les citoyens que pour les maires et les conseils municipaux chargés de les mettre en place.

J'en veux pour preuve la réforme des collectivités qui va bouleverser le paysage des collectivités avec les incertitudes, notamment financières, qui l'accompagnent mais aussi la mise en chantier des diagnostics en matière d'assainissement individuel notamment, qui a provoqué de vives réactions parmi la population, pour exemple.

Mais ne soyons pas pessimistes, ce qui me permettra de terminer par une remarque positive : le chantier du réseau séparatif eaux usées/eaux pluviales de la première tranche de Vergné s'est déroulé dans d'excellentes conditions et est maintenant terminé. En conséquence, les habitants concernés sont en train de se raccorder et la station d'épuration est maintenant en service. Il ne restera plus que les roseaux à planter bientôt.

Au niveau des grands projets pour 2011, l'appel d'offres relatif à la suppression de la station d'épuration du bourg et le raccordement aux réseaux allant à la nouvelle station à Civray sont en cours.

Avant de conclure, je tiens tout particulièrement à souhaiter à toute la population, tant en mon nom propre qu'en celui du Conseil Municipal, de très Joyeuses Fêtes ainsi qu'une Bonne et Heureuse Année 2011.

Soyez assurés que votre Conseil Municipal, les Adjoints et moi-même, veillons à faire avancer Savigné sur la bonne voie.

Christian GRIMAUD

Heures d'ouverture de la Mairie :

Du Lundi au Samedi de 9h30 à 12h et de 14h à 17h

Fermé le lundi matin et le samedi après-midi

☎ 05.49.87.06.25 ☎ 05.49.87.89.55 savigne@cg86.fr

Les Infos

Vœux du Maire

Le maire de Savigné est très heureux d'annoncer qu'il présentera ses vœux à la population le dimanche 16 janvier à 11 heures à la salle polyvalente. Comme les années précédentes, toute la population est cordialement invitée et cet article tient lieu d'invitation personnelle.

Aide à la mobilité

Pour les personnes âgées ou ayant des difficultés pour se déplacer, des transports sont organisés, sous forme de circuits, avec la participation de la Communauté de Communes du Civrasiens (Tél : 05 49 87 67 88), et, ce, un mardi sur deux.

Ces transports ont été confiés aux Etablissements LHOUMEAU - 8, rue Pestureau à CIVRAY - Tél : 05 49 87 61 72 auxquels vous pouvez vous adresser pour tous renseignements ou à la Mairie de Savigné - Tél : 05 49 87 06 25

SIMER - Ramassage des déchets ménagers

Il est nécessaire de rappeler que, depuis quelques années déjà (2002 pour être précis), la compétence relative au ramassage des déchets ménagers a été confiée au SIMER (Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural).

Donc, aujourd'hui, lorsque le SIMER décide de telle ou telle mesure, cela signifie que ladite mesure a été adoptée démocratiquement en réunion générale et que personne ne peut plus s'y opposer. La dernière décision prise est la généralisation des conteneurs.

Si cette mesure présente des inconvénients, elle a aussi des avantages et cela reste le seul moyen à court terme pour enrayer la hausse de la redevance qui, tout le monde le sait, est déjà suffisamment élevée.

Quant à l'emplacement des conteneurs, il semble nécessaire de voir fonctionner le système sur les bases actuelles. Si, dans les semaines ou mois qui viennent, vous notez des problèmes significatifs, n'hésitez pas à en faire part à la Mairie afin qu'ils soient remontés au SIMER.

Par contre, la Municipalité trouve tout à fait regrettable que le SIMER, qui s'était engagé à communiquer largement avant le début des travaux auprès des utilisateurs, ait attendu le vendredi 5 novembre dernier pour passer un article laconique dans la Presse.

Vente des tables

Il avait été annoncé dans l'Éclair de Savigné n°10 que des anciennes tables seraient mises en vente le 25 septembre dernier. Cette vente portant sur un nombre très limité (28 précisément) les premiers arrivés ont été les premiers servis (2 tables par personne). Des excuses sont présentées à ceux qui n'ont pas pu en obtenir.

Contrôle des Assainissements Individuels

Le 21 octobre dernier, la population de Savigné (comme la plupart des communes des cantons de Civray et Charroux) non concernée par l'assainissement collectif, était conviée à une réunion destinée à expliquer les mesures prises (par l'État) afin de vérifier que les installations d'assainissement individuel chez les particuliers soient conformes aux règles en vigueur.

Il faut rappeler que cette mesure, si elle est présentée au niveau communal, n'est rendue obligatoire ni par le Maire ni par le Conseil Municipal. C'est une mesure gouvernementale, à laquelle personne ne peut se soustraire, qu'elle soit jugée juste ou injuste, dont la responsabilité de l'exécution a été confiée au Maire.

Si les élus ont regretté cet état de fait, il demeure qu'ils n'ont pas les moyens d'exécuter les vérifications qui leur sont imposées. C'est pourquoi, ils ont choisi de faire intervenir en leur lieu et place, une organisation existante, dépendante du Syndicat d'Eau, le SPANC.

Compte tenu du niveau d'équipement de ce syndicat dans ce domaine, cela permet d'aboutir à un coût très modéré de la prestation en comparaison des prix pratiqués ailleurs par d'autres intervenants.

Il serait donc bienvenu que vous réserviez le meilleur accueil aux membres du personnel du SPANC lorsqu'ils se présenteront chez vous pour ce contrôle : ils ne sont pas la Police mais ils peuvent être des conseillers utiles.

Aménagement de la zone commerciale existante

Un proverbe ancien nous rappelle que « **tout vient à point pour qui sait attendre** (Clément Marot) ». Concernant l'aménagement de la zone des Pâtis de Fayolle, c'est à peu près ce qui se passe. Après un certain nombre d'atermoiements, la Communauté de Communes du Civrasiens a enfin décidé de faire démarrer le chantier. Le début des travaux est programmé pour le 11 janvier 2011 et ceux-ci devraient être terminés pour fin mars, début avril.

Il est rappelé que ces travaux, qui ont pour but de terminer la zone qui ne l'a jamais été et de sécuriser sa traversée, vont remettre en question un certain nombre d'habitudes du schéma de circulation actuel. Des panneaux vont être installés pour sensibiliser la population à ces changements et le plan est bien entendu disponible à la Mairie.

État civil

Période du 21 août au 24 novembre 2010 :
4 Naissances
1 Mariage
2 Décès

Village Seniors

Le Village Seniors, qui sera construit tout près de la route de Loing et du Cabinet médical, aura pour nom « **LE HAMEAU FLEURI** ». Il vient d'entrer dans sa phase active puisque, après l'accord du permis de construire, la construction des deux pavillons témoins est commencée. Leur livraison est prévue fin février prochain.

Gestion communale

Au hasard de certaines remarques entendues ici ou là, il semble intéressant de préciser (ou repréciser) comment fonctionne l'administration d'une commune.

A la suite de propositions faites soit par les Savignéens, soit les conseillers, soit le Maire, une synthèse des projets les plus utiles est établie et un budget est élaboré.

Le Maire convoque les conseillers municipaux en réunions du Conseil Municipal dont il a la charge d'établir l'ordre du jour (dont le budget).

Au cours des séances (d'ailleurs publiques) et après discussion, les points à l'ordre du jour sont votés ou non. S'ils sont votés, le Maire a pour charge de faire exécuter les décisions prises par le Conseil Municipal. Celles-ci sont réalisées soit par l'ensemble du personnel municipal, soit par des entreprises sous la surveillance des adjoints en fonction de leurs attributions ou délégations. En finalité, le Maire doit s'assurer de la conformité des réalisations par rapport aux décisions prises.

Concernant la mise en place de procédures consécutives à des lois ou l'application de celles-ci, le Maire intervient dans le cadre des pouvoirs et des obligations qui lui incombent dans le cadre de la Police du Maire. Étant personnellement responsable, il peut toutefois déléguer tout ou partie à ses adjoints **sous sa seule responsabilité**.

Recensement de la population

Le recensement dans la Commune de Savigné aura lieu du 20 janvier au 19 février 2011. Il est placé sous la responsabilité de l'État mais c'est la Commune qui prépare et réalise les enquêtes.

Pour que les résultats soient de qualité, il est indispensable que chaque personne enquêtée remplisse ses questionnaires.

Participer au recensement est un acte civique. Aux termes de la Loi du 7 juin 1951 modifiée, c'est également une obligation.

L'agent recenseur est porteur d'une carte tricolore avec photographie, signée par le Maire. Il vous remettra les questionnaires du recensement et pourra vous aider à les remplir si vous le souhaitez. Réservez-lui le meilleur accueil.

Nouveaux arrivants

Conformément à la tradition maintenant établie, le Conseil Municipal et les Associations ont reçu, le 5 novembre, une vingtaine de personnes nouvellement installées dans la Commune. Cette rencontre a permis de faire connaissance et de présenter les diverses activités existant sur la Commune de Savigné.

Village Seniors

Le Village Seniors, qui sera construit tout près de la route de Loing et du Cabinet médical, aura pour nom « **LE HAMEAU FLEURI** ». Il vient d'entrer dans sa phase active puisque, après l'accord du permis de construire, la construction des deux pavillons témoins est commencée. Leur livraison est prévue fin février prochain.

Gestion communale

Au hasard de certaines remarques entendues ici ou là, il semble intéressant de préciser (ou repréciser) comment fonctionne l'administration d'une commune.

A la suite de propositions faites soit par les Savignéens, soit les conseillers, soit le Maire, une synthèse des projets les plus utiles est établie et un budget est élaboré.

Le Maire convoque les conseillers municipaux en réunions du Conseil Municipal dont il a la charge d'établir l'ordre du jour (dont le budget).

Au cours des séances (d'ailleurs publiques) et après discussion, les points à l'ordre du jour sont votés ou non. S'ils sont votés, le Maire a pour charge de faire exécuter les décisions prises par le Conseil Municipal. Celles-ci sont réalisées soit par l'ensemble du personnel municipal, soit par des entreprises sous la surveillance des adjoints en fonction de leurs attributions ou délégations. En finalité, le Maire doit s'assurer de la conformité des réalisations par rapport aux décisions prises.

Concernant la mise en place de procédures consécutives à des lois ou l'application de celles-ci, le Maire intervient dans le cadre des pouvoirs et des obligations qui lui incombent dans le cadre de la Police du Maire. Étant personnellement responsable, il peut toutefois déléguer tout ou partie à ses adjoints **sous sa seule responsabilité**.

Recensement de la population

Le recensement dans la Commune de Savigné aura lieu du 20 janvier au 19 février 2011. Il est placé sous la responsabilité de l'État mais c'est la Commune qui prépare et réalise les enquêtes.

Pour que les résultats soient de qualité, il est indispensable que chaque personne enquêtée remplisse ses questionnaires.

Participer au recensement est un acte civique. Aux termes de la Loi du 7 juin 1951 modifiée, c'est également une obligation.

L'agent recenseur est porteur d'une carte tricolore avec photographie, signée par le Maire. Il vous remettra les questionnaires du recensement et pourra vous aider à les remplir si vous le souhaitez. Réservez-lui le meilleur accueil.

Nouveaux arrivants

Conformément à la tradition maintenant établie, le Conseil Municipal et les Associations ont reçu, le 5 novembre, une vingtaine de personnes nouvellement installées dans la Commune. Cette rencontre a permis de faire connaissance et de présenter les diverses activités existant sur la Commune de Savigné.

Repas de Aînés

Cette année encore, en collaboration avec le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), la Commune de Savigné organise un moment de convivialité en fin d'année réservé aux personnes âgées de plus de 65 ans. Le Maire, le Conseil Municipal et le CCAS seront heureux d'accueillir les deux cents personnes inscrites.

Assainissement de Savigné - Station d'épuration

Après les difficultés rencontrées l'année dernière tant du point de vue technique (raccordement sur les réseaux de Civray) que du point de vue financier (obtention des subventions) et qui avaient motivé la demande de retrait de notre Commune du SIAEU (Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement et les Eaux Usées de Civray - St Pierre d'Exideuil - Savigné), toutes les parties ont travaillé afin d'arriver à des compromis acceptables pour nos concitoyens. Le chantier de la nouvelle station d'épuration en cours de construction à Civray suit normalement son cours. Le dossier est consultable en Mairie et la presse en fait état régulièrement.

Mais afin de rejoindre cette station, qui devra être opérationnelle fin décembre 2010, via les réseaux de Civray, d'importants travaux vont devoir être réalisés à Savigné. Il s'agit principalement de l'effacement de la station d'épuration actuelle, la construction d'un bassin tampon pour la remplacer, d'un réseau de refoulement pour rejoindre le réseau de Civray vers le camping et de deux postes de refoulement. Là aussi le dossier est consultable en Mairie.

Il a été décidé de profiter de ces importants travaux pour y adjoindre deux ouvrages complémentaires :

- profiter de ce chantier pour collecter les eaux usées des maisons (celles qui sont normalement raccordables) situées route de Loing, route de Roche et La Folie.
- créer un déversoir d'orage en bas de la rue de la Sablière pour détourner les excédents d'eaux pluviales vers la Charente via le Bois du Gland et la rue du Vieux Moulin. Cette dernière mesure aurait un effet salutaire sur les problèmes d'inondations que rencontrent quelques pavillons de la cité du Bois du Gland.

L'appel d'offres a été lancé mi octobre pour aboutir à une remise des offres le 15 novembre dernier. Au moment de la rédaction de cet article, les plis ne sont pas ouverts et l'entreprise adjudicataire n'est pas connue. Vous serez bien entendu informés du déroulement de ces opérations.

Activité Cirque

A partir du 17 novembre 2010, une activité cirque pour les enfants, animée par le Compagnie Octave Singulier, aura lieu tous les mercredis après-midi (hors vacances scolaires) à la salle polyvalente. L'organisation est assurée par l'Association « Cicérone »

21, avenue Baillargeon à Civray. (Tél : 05 49 87 91 43) auprès de laquelle vous pourrez avoir tous renseignements utiles.

Repas de Aînés

Cette année encore, en collaboration avec le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), la Commune de Savigné organise un moment de convivialité en fin d'année réservé aux personnes âgées de plus de 65 ans. Le Maire, le Conseil Municipal et le CCAS seront heureux d'accueillir les deux cents personnes inscrites.

Assainissement de Savigné - Station d'épuration

Après les difficultés rencontrées l'année dernière tant du point de vue technique (raccordement sur les réseaux de Civray) que du point de vue financier (obtention des subventions) et qui avaient motivé la demande de retrait de notre Commune du SIAEU (Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement et les Eaux Usées de Civray - St Pierre d'Exideuil - Savigné), toutes les parties ont travaillé afin d'arriver à des compromis acceptables pour nos concitoyens. Le chantier de la nouvelle station d'épuration en cours de construction à Civray suit normalement son cours. Le dossier est consultable en Mairie et la presse en fait état régulièrement.

Mais afin de rejoindre cette station, qui devra être opérationnelle fin décembre 2010, via les réseaux de Civray, d'importants travaux vont devoir être réalisés à Savigné. Il s'agit principalement de l'effacement de la station d'épuration actuelle, la construction d'un bassin tampon pour la remplacer, d'un réseau de refoulement pour rejoindre le réseau de Civray vers le camping et de deux postes de refoulement. Là aussi le dossier est consultable en Mairie.

Il a été décidé de profiter de ces importants travaux pour y adjoindre deux ouvrages complémentaires :

- profiter de ce chantier pour collecter les eaux usées des maisons (celles qui sont normalement raccordables) situées route de Loing, route de Roche et La Folie.
- créer un déversoir d'orage en bas de la rue de la Sablière pour détourner les excédents d'eaux pluviales vers la Charente via le Bois du Gland et la rue du Vieux Moulin. Cette dernière mesure aurait un effet salutaire sur les problèmes d'inondations que rencontrent quelques pavillons de la cité du Bois du Gland.

L'appel d'offres a été lancé mi octobre pour aboutir à une remise des offres le 15 novembre dernier. Au moment de la rédaction de cet article, les plis ne sont pas ouverts et l'entreprise adjudicataire n'est pas connue. Vous serez bien entendu informés du déroulement de ces opérations.

Activité Cirque

A partir du 17 novembre 2010, une activité cirque pour les enfants, animée par le Compagnie Octave Singulier, aura lieu tous les mercredis après-midi (hors vacances scolaires) à la salle polyvalente. L'organisation est assurée par l'Association « Cicérone »

21, avenue Baillargeon à Civray. (Tél : 05 49 87 91 43) auprès de laquelle vous pourrez avoir tous renseignements utiles.